



# DE LA RÉOUVERTURE À LA REPRISE

Un plan pour la réouverture des services  
de garde d'enfants en Ontario et le passage à  
un système financé par l'État

ALANA POWELL &  
CAROLYN FERNS

COALITION ONTARIENNE POUR  
*de meilleurs services  
éducatifs à l'enfance*



Association of Early Childhood Educators Ontario

## Introduction

---

Depuis le 17 mars, les garderies agréées de l'Ontario sont temporairement fermées par décret d'urgence en réponse à la pandémie de Covid-19. Le 19 mai, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'« une réouverture progressive des services de garde devrait commencer lorsque la province sera prête à lancer la deuxième étape de son déconfinement ». Bien que cette dernière ait promis « des protocoles de sécurité rigoureux qui permettront de protéger les plus jeunes apprenants de l'Ontario et le personnel qui les encadre », le piètre bilan du gouvernement en matière de politique de la petite enfance et de la garde d'enfants exige une forte mobilisation communautaire.

Nos objectifs sont d'assurer ce qui suit :

- Une réouverture en toute sécurité.
- Un financement et un soutien adéquats pour les éducatrices et les programmes.
- Un système de garde d'enfants renforcé au cœur de la reprise économique et sociale.

La période de fermeture temporaire des garderies agréées a été difficile pour les travailleuses, les enfants et les familles. Tout au long de cette période, le gouvernement de l'Ontario a été lent à réagir et n'a pas su répondre aux préoccupations du secteur de la petite enfance et des garderies. L'approche gouvernementale en matière de communication sur les questions liées à la garde d'enfants incluait des avis médiatiques la fin de semaine, ainsi que des notes de service et des messages vagues et contradictoires. Cela indique son mépris pour le secteur. Malheureusement, cela est conforme au bilan imprudent du gouvernement en matière de compressions et de réglementation des services de garde d'enfants depuis son élection.

La valeur de la masse salariale féminisée et précaire du secteur de la petite enfance pour les enfants, les familles et les communautés n'a pas été reconnue. À bien des égards, l'invisibilité de la main-d'œuvre a été amplifiée pendant la période de fermeture. Cela est particulièrement inquiétant compte tenu le rôle important que les éducatrices de la petite enfance agréées (ÉPEA) et le personnel de la petite enfance jouent dans la réouverture et la reprise, par leur travail attentionné, professionnel et pédagogique.

Le gouvernement provincial a refusé d'étendre le « salaire pandémie » de 4 \$ de l'heure aux éducatrices des services de garde d'enfants d'urgence. En outre, leur récente « Approche de financement de la pérennité des services de garde d'enfants » interdit de recourir aux fonds provinciaux pour payer les salaires des ÉPEA et du personnel des services de garde d'enfants pendant la fermeture temporaire des programmes, même pour celles qui ont continué à travailler, mettant à disposition des familles une programmation et un soutien virtuels pendant la pandémie. Elle interdit aussi aux opérateurs de garderies d'utiliser les fonds provinciaux pour offrir un supplément de salaire au personnel de la petite enfance mis à pied.

Il n'y a pas non plus de nouvel argent provincial pour « financer la durabilité ». Le fonds se contente de réaffecter le budget existant des services de garde d'enfants et tente de couvrir les coûts fixes de 20 % supplémentaires des opérateurs de services de garde d'enfants qui ne recevaient pas de financement public auparavant. Ainsi, malgré l'intention déclarée de la province, l'impact de ces restrictions menace l'avenir de nombreux programmes communautaires de garde d'enfants et punit particulièrement les employeurs de travail décent, dont plusieurs ont essayé de fournir une sécurité du revenu à leurs éducatrices, en partie pour retenir celles qui seront essentielles à la réouverture en toute sécurité et d'une manière qui offre des soins professionnels et éthiques aux jeunes enfants.

Aujourd'hui, tout en continuant de faire face à des déficits croissants après des mois de fermeture, les programmes de garde d'enfants doivent se démener pour planifier et préparer leur réouverture sans directives claires, sans soutien financier suffisant, sans communication ou consultation avec le gouvernement provincial, qui a la responsabilité première d'assurer la stabilité et la sécurité du secteur. L'Ontario ne peut pas fonctionner sans nous. Les enfants et les familles méritent des soins de qualité, significatifs et attentionnés dans des milieux de travail sûrs et décents alors que nous rouvrons lentement la province. Cela n'est pas possible sans nos programmes de garde d'enfants et notre main-d'œuvre de la petite enfance.

## Comment nous avons engagé le secteur

---

Depuis le début de la pandémie, l'*Association of Early Childhood Educators Ontario (AECEO)* et l'*Ontario Coalition for Better Child Care (OCBCC)* ont mené une vaste consultation auprès du secteur<sup>1</sup>. Dans le cadre d'un large dialogue, nous avons examiné ce à quoi devrait ressembler la réouverture lente et sûre des programmes de garde d'enfants dans notre province. Grâce à l'enquête en ligne de l'*AECEO*, près de 4 000 ÉPEA et membres du personnel des programmes nous ont fait part de ce qui les préoccupe le plus et de ce qu'il faut mettre en place pour qu'elles se sentent rassurées à l'idée de retourner au travail.

L'enquête de l'*AECEO*, intitulée « *Returning to Work: RECE and early years staff perspectives* », a été conçue pour mieux comprendre ce qui préoccupe le plus le personnel de la petite enfance à l'idée de retourner au travail. À l'aide de l'échelle de Likert, les participantes ont décrit leur niveau de préoccupation en ce qui concerne un certain nombre de résultats potentiels de la fermeture temporaire liée à la COVID-19. De plus, on a demandé aux ÉPEA et au personnel de la petite enfance dans quelle mesure une variété de processus les rassurerait quant à une éventuelle réouverture.

Les ressources spécifiques de consultation et de communication comprenaient :

---

<sup>1</sup> Nous souhaitons exprimer notre gratitude aux nombreux ÉPEA, au personnel de la petite enfance, aux opérateurs et aux familles qui ont pris le temps de partager leurs histoires et leurs expériences avec nous. Votre attention et votre dévouement envers le secteur de la petite enfance ne passent pas inaperçus.

- Deux webinaires à l'échelle de la province.
- Des appels hebdomadaires de la Communauté de pratique locale avec les ÉPEA, le personnel de la petite enfance et les opérateurs.
- Une série de formations en ligne.
- Une enquête en ligne auprès des ÉPEA.
- Des conversations avec nos membres, alliés, prestataires de services de garde d'enfants d'urgence et autres intervenants du secteur.

## Ce que nous avons entendu

---

Les ÉPEA et le personnel de la petite enfance veulent retourner au travail. Mais, elles sont très inquiètes de ce que cela donnera. Elles veulent être certaines que les systèmes et les aides nécessaires sont en place pour garantir leur santé et leur sécurité, ainsi que celle des enfants, des familles et des communautés qu'elles servent et dont elles s'occupent. Certaines de leurs préoccupations les plus urgentes sont les suivantes :

- Être en mesure de se protéger au travail.
- Disposer du personnel, des ressources et du soutien convenables pour mettre en œuvre les nouveaux protocoles de santé et de sécurité dans leur programme.
- La capacité de leur programme à accéder aux fournitures et à mettre à exécution de nouvelles procédures en matière de santé et de sécurité.

Il est important de noter que les ÉPEA et le personnel de la petite enfance sont préoccupées par leur capacité à s'engager dans une pratique éthique de soins avec davantage de protocoles de santé et de sécurité en place, et à disposer de ressources et de personnel suffisants pour soutenir les enfants et les familles pendant la transition.

Les ÉPEA et le personnel de la petite enfance ont mentionné un certain nombre de mécanismes qui, s'ils étaient mis en place, les rassureraient à l'idée de retourner au travail, notamment :

- Des directives provinciales claires et spécifiques au secteur et une formation de la santé publique.
- Davantage de jours de congés de maladie et d'urgence payés.
- Des ratios plus faibles et des groupes plus petits.
- Du personnel supplémentaire, des aides et du temps de planification rémunéré avant la réouverture.

On a également demandé aux participantes ce qu'elles souhaitaient communiquer au ministère de l'Éducation. Dans ces réponses qualitatives, un certain nombre de thèmes sont ressortis, notamment, mais sans s'y limiter le besoin urgent de salaires professionnels, la garantie de la

santé, de la sécurité et d'une pratique pédagogique significative dans les environnements de soins en ne précipitant pas la réouverture ainsi que la reconnaissance et le respect de la part du gouvernement.

Un résumé des conclusions de l'enquête se trouve à l'annexe A.

## **Notre position sur la réouverture et la reprise : un système de garde d'enfants et de petite enfance réimaginé**

---

La position suivante s'appuie sur une consultation sectorielle, des lignes directrices et recommandations en matière de santé publique et une analyse des meilleures données disponibles dans d'autres juridictions.

L'*OCBCC* et l'*AECEO* estiment que le secteur détient des idées novatrices et une expertise qui est essentielle à tout plan de réouverture. Il connaît parfaitement son programme, son personnel, ses besoins financiers, les défis et les opportunités qui se présentent lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre tout nouveau protocole en matière de santé et de sécurité. En l'absence de leadership provincial sur cette question urgente, nous présentons ce qui est exigé du gouvernement de l'Ontario avant et pendant la réouverture progressive des programmes de la petite enfance et des garderies. Pour que ces recommandations soient mises à exécution à la grandeur de l'Ontario, il faudra un plaidoyer communautaire concerté et déterminé. Chaque partenaire et allié ne doit exiger rien de moins qu'une réouverture sûre et soutenue qui protège les enfants, les familles, les éducatrices, le personnel de la petite enfance et les programmes.

Nous ne pouvons pas nous arrêter à la réouverture. Les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants doivent être une priorité pour la reprise économique et sociale.

La récession économique déclenchée par la pandémie de Covid-19 touche les femmes et les membres féminisés de la communauté de manière disproportionnée. Les programmes visant à soutenir l'emploi des femmes doivent être au cœur des plans de relance économique du Canada. Comme l'a dit l'économiste Armine Yalnizyan : « Il n'y a pas de reprise sans femmes. Et, sans garde d'enfants, il n'y a pas de femmes ».

- La garde d'enfants doit également être au cœur de la reprise sociale. Tout parent ou tuteur qui aide son(ses) enfant(s) à traverser cette pandémie sait de première main à quel point la situation est traumatisante pour les enfants. Ne pas voir leurs amis, leurs grands-parents ou leurs éducatrices. Leur routine rassurante a été bouleversée. Pour aider comme il se doit une génération de jeunes enfants à se remettre du traumatisme de la pandémie de Covid-19, le Canada doit enfin considérer les services de garde d'enfants comme une priorité plutôt qu'une réflexion après coup.

Nos enfants et nos familles, et les éducatrices qui les soutiennent, ne méritent rien de moins.

## Calendrier d'exécution

---

Le gouvernement a déclaré que les services de garde d'enfants reprendront lors de la deuxième phase de la réouverture économique de l'Ontario. Selon le *Cadre visant le déconfinement de la province*, celle-ci ne devrait commencer qu'une fois que l'Ontario aura rempli un certain nombre de critères, comme le conseille le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario (voir figure 1). Il est essentiel que notre gouvernement provincial adhère à ses propres critères tant pour assurer une réouverture plus sûre que pour maintenir la confiance du public. Ces critères sont les suivants :

- Une diminution constante pendant deux à quatre semaines du nombre de nouveaux cas quotidiens de COVID-19 et atteindre l'objectif de 16 000 tests par jour.
- La disponibilité d'équipement de protection individuelle (ÉPI) basé sur les directives et les lignes directrices provinciales.
- Une diminution du nombre de cas dont la source est inconnue.
- Une diminution du nombre de nouveaux cas de COVID-19 dans les hôpitaux.





En plus de ces critères, lors de sa conférence de presse du 21 avril, le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario a déclaré que les nouveaux cas quotidiens de Covid-19 dans la communauté devraient être « au moins dans les 200, si ce n'est moins » avant d'assouplir les mesures de santé publique.

---

Figure 1. La réouverture doit respecter le *Cadre visant le déconfinement de la province*.

### Déterminer quand assouplir les mesures de santé publique

Le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario prendra en considération les critères suivants pour fournir des conseils quant au moment où la province pourra commencer à assouplir les mesures de santé publique :

 <b>Propagation et confinement du virus</b>	 <b>Capacité du système de santé</b>	 <b>Capacité du système de santé publique</b>	 <b>Capacité de recherche de l'incidence</b>
<p>S'assurer que les mesures sont assouplies au bon moment compte tenu de la progression de l'épidémie en Ontario.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution constante du nombre de nouveaux cas de COVID-19 chaque jour pendant une période de deux à quatre semaines.</li> <li>• Diminution du taux de cas pour lesquels on ne peut trouver une source.</li> <li>• Diminution du nombre de nouveaux cas de COVID-19 dans les hôpitaux.</li> </ul>	<p>S'assurer qu'on est en mesure de faire face efficacement à toute résurgence potentielle de cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité pour les soins actifs et intensifs suffisante, y compris l'accès à des ventilateurs, pour faire face efficacement à une intensification potentielle du nombre de cas.</li> <li>• Accès continu à de l'équipement de protection individuelle selon les directives et les lignes directrices provinciales.</li> </ul>	<p>S'assurer qu'il y a une réponse efficace de la santé publique s'il se produit une résurgence de cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsables de la santé publique locaux communiquent, à l'intérieur d'une journée, avec environ 90 % des nouveaux contacts quant à la COVID-19, avec des directives pour enrayer la propagation dans la communauté.</li> </ul>	<p>S'assurer qu'on est en mesure de repérer rapidement toute résurgence potentielle de cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tests de dépistage constants des cas soupçonnés de COVID-19, surtout parmi les groupes de personnes vulnérables, afin de déceler rapidement de nouvelles éclosions.</li> <li>• Adoption de nouveaux et d'autres moyens d'effectuer des tests et la recherche de contacts pour favoriser une plus vaste surveillance des cas.</li> </ul>

Pendant le processus d'assouplissement des mesures de santé publique par la province, ces quatre critères serviront aussi de cadre pour surveiller constamment les progrès réalisés et déterminer s'il y a lieu de changer de cap. Par exemple, le médecin hygiéniste en chef pourrait

conseiller de remettre en vigueur certaines mesures de santé publique en vue de gérer le risque d'intensification du nombre de cas, d'éclosion ou de future vague.

Source : le gouvernement de l'Ontario (2020). Cadre visant le déconfinement de la province.

Disponible en ligne à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/un-cadre-visant-le-deconfinement-de-la-province>



## Réouverture

---

Une fois les critères de la deuxième phase remplis, le secteur aura encore besoin de suffisamment de temps pour se préparer à une réouverture en toute sécurité, notamment une consultation et la collaboration entre les autorités de santé publique et le secteur. Il faut prévoir du temps et des ressources pour apporter les changements nécessaires à l'environnement physique, pour recruter et former du personnel, etc. Nous ne pouvons pas sous-estimer l'importance d'allouer du temps à la préparation de la réouverture. Nous n'avons qu'une seule chance de bien faire les choses et la garantie de temps et de soutien suffisants pour se préparer nous aidera à y parvenir.

### Recommandations

Sur la base de notre vaste consultation auprès du secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants, nous estimons que les recommandations suivantes doivent être mises en place à l'avance pour assurer une réouverture sûre et saine :

- 1) Un préavis minimum de trois semaines avant la réouverture, avant quoi le secteur doit *déjà* avoir eu accès aux directives de réouverture spécifiques au secteur, qui précisent les nouvelles règles de fonctionnement et les plans de financement. Les lignes directrices devraient être éclairées par un comité d'experts comprenant à la fois la communauté et le gouvernement, y compris la santé publique.
- 2) Une approche transparente et progressive de la réouverture des services de garde d'enfants qui respecte les pratiques exemplaires en matière de financement et de fonctionnement des services de garde en cas d'urgence (SGU). Ceci comprend :
  - a) Rouvrir les garderies en réduisant considérablement la taille des groupes et en améliorant les ratios (par exemple, certains programmes de SGU fonctionnent avec un ratio de 1:3 et un groupe maximum de six enfants).
  - b) Financement de base complet pour tous les programmes existants, notamment :
    - i) Financer du personnel supplémentaire pour le dépistage et la transition vers le programme, et des équipes cohérentes par site pour éviter les transferts de personnel entre les programmes et les groupes.
    - ii) Financer et soutenir les garderies privées en milieu familial agréées afin d'assurer une compensation complète proportionnelle à la hausse des salaires dans les services de garde d'urgence pour les garderies privées en milieu familial agréées qui maintiennent des tailles de groupes plus petites conformément aux ratios de réouverture et aux tailles de groupes recommandées.
  - c) Des lignes directrices provinciales sur l'admissibilité et la priorité des familles.
  - d) L'utilisation de groupes d'âge familiaux, le cas échéant, pour garder ensemble les groupes de frères et sœurs et réduire les bulles sociales.
- 3) L'assurance, par l'octroi de licences et la santé publique, que les programmes ont atteint un seuil de pratiques en matière de santé et de sécurité de travail décent avant leur réouverture. Les opérateurs doivent faire approuver un plan qui prévoit la manière d'utiliser l'espace physique.

- 4) La réaffectation des espaces publics existants et disponibles, y compris les écoles, les centres de loisir et les biens publics extérieurs, pour pourvoir au besoin accru d'espace physique résultant de la réduction de la taille des groupes et de l'amélioration des ratios.
- 5) Temps rémunéré pour que le personnel revienne préparer des programmes et entreprendre une formation sur les directives de santé publique spécifiques au secteur (par exemple, distanciation sociale entre les salles, protocoles de distribution des aliments, protocoles de lavage et de nettoyage pour réduire les transferts entre les groupes, etc.)
- 6) Des lignes directrices claires en matière de santé et de sécurité à l'intention des prestataires de services de garde en milieu familial, avec un financement accru des garderies privées en milieu familial agréées pour les aider à respecter les procédures de santé et de sécurité accrues lorsqu'il n'y a pas de personnel supplémentaire (par exemple, fourniture et distribution d'équipement de protection individuelle, hausse des inscriptions virtuelles).
- 7) Formation par les autorités locales de santé publique sur les équipements de protection individuelle, le dépistage et les procédures de santé et de sécurité pour le personnel, les familles, les conseils d'administration et les opérateurs.
- 8) Une politique claire en matière de dépistage de la COVID-19.
- 9) Le financement et l'accès à tous les équipements de protection individuelle nécessaires, les fournitures de santé et de sécurité et les produits de blanchissage nécessaires, tels que définis par les agences de santé publique. Ces services devraient être financés par la province et une distribution efficace devrait être organisée par l'intermédiaire des GSMR/CADSS et des garderies privées en milieu familial agréées.
- 10) Augmenter immédiatement à au moins 21 les jours de congés de maladie et d'urgence payés pour tous les ÉPEA et le personnel de la petite enfance.
- 11) Extension immédiate de la rémunération en cas de pandémie à tout le personnel du programme et financement pour assurer un salaire minimum de 25 \$ pour tous les ÉPEA.
- 12) Soutien pédagogique, notamment une formation sur les pratiques tenant compte des traumatismes.
- 13) Des directives provinciales claires, guidées par la santé publique, sur l'admissibilité du personnel et des prestataires vulnérables à accéder à un travail adapté ou à refuser de travailler, et garantir qu'elles continuent à être rémunérées.
- 14) Des règles claires pour les familles sur le dépistage, y compris l'obligation de révéler tout symptôme et médicament, venir chercher l'enfant d'urgence en cas de maladie, quand et à quelles conditions les enfants peuvent revenir au programme après une maladie.
- 15) Un soutien supplémentaire et spécifique de la part des autorités locales d'appui à la santé publique.
- 16) Des fonds supplémentaires pour les programmes financés à la base qui suivent des protocoles stricts en matière de santé et de sécurité afin de couvrir les coûts accrus de responsabilité/assurance connexe à toute dépense liée à la COVID-19, comme les demandes d'indemnisation auprès de la CSPAAAT.
- 17) Le personnel du ministère et du GSMR/CADSS doit communiquer directement avec les opérateurs lorsqu'il fournit des mises à jour sur le secteur.

## Reprise

---

À mesure que la province se rapproche de la troisième phase et des périodes de moindre risque, nous devons être prêts à affronter le revers d'une deuxième vague de pandémie. Le secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants doit être prêt à répondre avec souplesse à ce qui pourrait être plus de 18 à 24 mois d'incertitude (réouvertures et fermetures temporaires, faible taux d'inscription et augmentation soudaine de la demande). Pour y parvenir, nous devons nous éloigner de l'ancien modèle du marché des services de garde d'enfants avec sa forte dépendance vis-à-vis des frais imposés aux parents/familles et la pleine inscription pour la viabilité financière des programmes de garde d'enfants individuels. De plus, à mesure que notre compréhension et notre réponse en matière de santé publique au virus continuent d'évoluer, nous devons être en mesure d'apporter rapidement des modifications au fonctionnement conformément aux conseils les plus récents. Pour bien le faire, il faudra une attention et un soutien continus de la part du gouvernement.

### Recommandations

Sur la base de notre vaste consultation auprès du secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants, nous estimons que les recommandations suivantes doivent être mises en place pour assurer une reprise sûre et saine :

- 18) Continuer à actualiser les lignes directrices provinciales sur l'admissibilité, en communiquant clairement les mises à jour de l'élargissement ou de la restriction des critères d'admissibilité.
- 19) Continuer à développer l'utilisation des espaces publics et des centres communautaires pour ramener lentement et en toute sécurité un plus grand nombre d'enfants dans les programmes.
- 20) Continuer le financement de base de tous les programmes existants, étendre le système à travers le secteur public et sans but lucratif.
- 21) Continuer à financer suffisamment et à organiser l'accès à tous les équipements de protection individuelle, les fournitures de santé et de sécurité et les produits de blanchissage nécessaires, tels que définis par les agences de santé publique.
- 22) Des vérifications bihebdomadaires entre les opérateurs et les agents locaux chargés de la délivrance des licences et les visiteurs à domicile de la LHCCA pour faire le point sur les pratiques en matière de santé et de sécurité et de travail décent, sur tout changement concernant l'approche progressive et pour résoudre les problèmes.
- 23) Inspections virtuelles ou physiques des licences, selon le cas, des centres de garde agréés et des garderies en milieu familial agréées.
- 24) Mise à jour continue des directives (guidées par la santé publique) sur l'admissibilité du personnel vulnérable à accéder à un travail adapté, refuser un travail et s'assurer qu'elles continuent à être rémunérées.
- 25) Des mises à jour clairement communiquées sur les règles pour les parents/familles.
- 26) Un soutien continu et spécifique en matière de santé publique.

27) Formation continue de la part de la santé publique sur la mise à jour des ÉPI, le dépistage et les procédures de santé et de sécurité pour le personnel, les parents, les conseils d'administration/opérateurs.

## Financement du système

---

L'ancien marché des services de garde d'enfants reposait sur une inscription complète et des frais exorbitants pour les parents/familles. La pandémie a désorganisé les finances familiales et le secteur pourrait être confronté à une capacité d'accueil inférieure à la normale pendant des mois, compte tenu la nécessité de réduire la taille des groupes ou du faible taux d'inscription.

Les programmes de garde d'enfants d'urgence fonctionnent présentement sur un modèle entièrement financé par la base. Des frais ne sont pas imposés aux parents/familles. Étant donné les contraintes économiques auxquelles font face de nombreuses familles en raison de la pandémie, ce modèle doit être étendu à tous les programmes de garde d'enfants de la province. Le temps de la gratuité des services de garde d'enfants est venu.

Après avoir consulté les responsables des services de garde d'enfants d'urgence, nous croyons comprendre que l'extension de ce modèle impliquerait de tripler le budget actuel des services de garde d'enfants. Si ces services sont vraiment une priorité économique et sociale, tel est l'engagement financier dont nous avons besoin de la part de nos gouvernements fédéral et provincial.

## Annexe A : résumé des conclusions de l'enquête

### Retour au travail : les points de vue des ÉPEA et du personnel de la petite enfance

---

Depuis la fermeture temporaire des programmes de garde d'enfants agréés en raison de la COVID-19, l'*Association of Early Childhood Educators Ontario (AECEO)* a entendu de nombreuses préoccupations de la part d'éducatrices de la petite enfance agréées (ÉPEA) et du personnel de la petite enfance. Alors qu'au départ, le secteur était axé sur l'accès et la négociation de nouvelles aides au revenu, la prise de décisions concernant la sécurité personnelle et la gestion des programmes de garde d'enfants en milieu familial, et l'adaptation à l'incertitude et à l'isolement soudain, alors que nous traversons la période de fermeture, les ÉPEA et le personnel de la petite enfance ont commencé à grandement réfléchir à ce que signifie le retour au travail et à leurs préoccupations.

Une grande partie du contexte qui ajoute aux préoccupations des ÉPEA et du personnel de la petite enfance est l'absence de communication de la part du ministère de l'Éducation pendant la période de fermeture. Profession à prédominance féminine, les ÉPEA de l'Ontario continuent d'être largement sous-payées, gagnant en moyenne 17,50 \$ de l'heure. Elles ont été largement invisibles dans le domaine public et politique malgré l'importance sociale de leur travail de soins et de relations. Dans le cadre de leur fonction, les ÉPE nouent des relations significatives, assument un travail éthique profond et créent un potentiel et des opportunités qui profitent aux enfants sur le moment et dans l'avenir. Ces possibilités vont au-delà des programmes d'apprentissage de la petite enfance, car les enfants et les familles s'engagent en tant que citoyens dans les communautés. Les ÉPEA et le personnel de la petite enfance méritent depuis longtemps le respect et la reconnaissance, et surtout, un salaire professionnel et un travail décent qui reflètent la valeur de leur travail.

Pendant la période de fermeture, les ÉPEA et le personnel de la petite enfance ont fait plus que leur devoir pour s'engager auprès des enfants, des familles, des collègues et de leurs communautés par le biais de mécanismes tels que les conférences en direct, l'inscription sociale à distance et les récits vidéo, qu'elles aient été rémunérées ou pas. Elles consacrent ce temps au perfectionnement professionnel, à la réflexion prospective et pédagogique sur des possibilités et sur ce qui pourrait être à venir. Elles sont soucieuses de pouvoir s'engager de manière significative et ciblée dans leur pratique et de fournir un environnement bienveillant et rassurant aux enfants lorsqu'ils réintégreront le programme.

Ce qui suit résume les principales conclusions de l'enquête sectorielle de l'*AECEO* intitulée *Returning to Work: RECE and early years staff perspectives*. Celles-ci ont servi à informer la position et les recommandations de l'*AECEO* et de l'*OCBCC* sur la réouverture des services de garde d'enfants en Ontario et le passage à un système financé par l'État.

## Répondantes

Sur les 3 735 répondantes, 80,2 % s'identifient comme des ÉPEA, 13,5 % comme du personnel de la petite enfance travaillant dans le cadre d'un programme avec de jeunes enfants et 6,3 % comme d'autres, y compris, mais sans s'y limiter, des cuisiniers, des directeurs, des superviseurs et des étudiants. Les deux tiers des répondantes ont indiqué que leur lieu de travail était un programme de garde d'enfants à but non lucratif, soit autonome ou géré sur plusieurs sites, tandis qu'un tiers représentait divers points de vue sectoriels, notamment les garderies en milieu familial agréées, les centres ON, les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones et les laboratoires collégiaux.

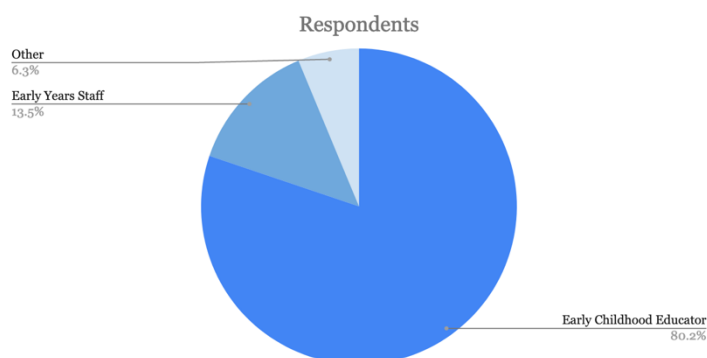
Les répondantes ont été invitées à révéler dans quelle mesure elles étaient préoccupées par un certain nombre de scénarios potentiels liés au retour au travail. On leur a ensuite demandé, en utilisant la même méthode, d'exprimer dans quelle mesure certains processus les rassureraient à l'idée de retourner au travail. Voici les principales conclusions qui ont servi de base à l'élaboration de la politique et des recommandations de l'AECEO et de l'OCBCC en matière de réouverture.

Répondantes

Autre

Personnel de la petite enfance

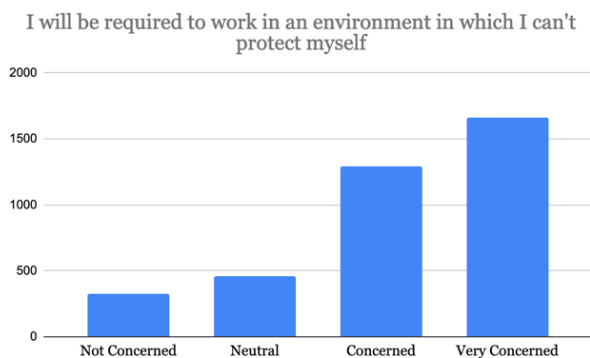
Éducatrices de la petite enfance agréées



## Qu'est-ce qui concerne les ÉPEA et le personnel de la petite enfance?

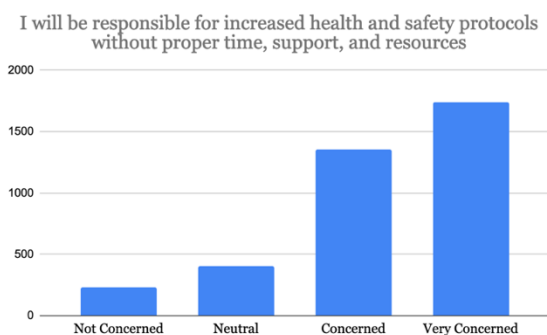
Les préoccupations les plus importantes des ÉPEA et du personnel de la petite enfance concernent à la fois leur capacité de s'adonner à l'apprentissage de la petite enfance et leur santé et sécurité. Soixante-dix-neuf pour cent des répondantes ont indiqué qu'elles étaient inquiètes, ou très inquiètes, de devoir travailler dans un environnement dans lequel elles ne peuvent pas se protéger. De même, 75 % étaient inquiètes, ou très inquiètes, par la perspective que leur programme n'ait pas accès aux fournitures nécessaires pour les nouveaux protocoles en matière de santé et de sécurité, tandis que 73 % étaient inquiètes, ou très inquiètes, que leur programme aurait des difficultés à mettre en œuvre ces nouveaux protocoles.

Je serai obligée de travailler dans un environnement dans lequel je ne pourrai pas me protéger.



Pas inquiète    Neutre    Inquiète    Très inquiète

Je serai responsable de mettre en œuvre des protocoles de santé et de sécurité sans le temps, le soutien et les ressources nécessaires.

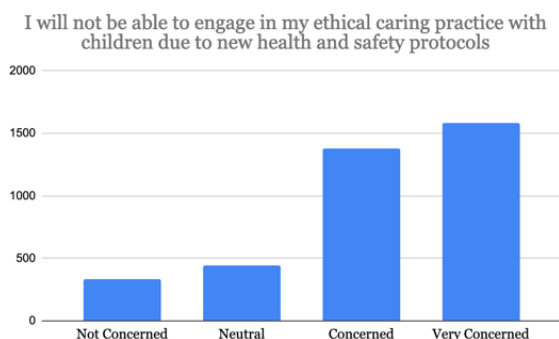


Pas inquiète    Neutre    Inquiète    Très inquiète

Dans le même ordre d'idée, une écrasante majorité de 82 % des répondantes ont exprimé leur inquiétude quant au fait qu'elles seront responsables du renforcement des protocoles de santé et de sécurité sans disposer du temps, du soutien et des ressources appropriés.

En ce qui concerne leur capacité à soutenir de manière significative et ciblée les enfants et les familles dans le cadre des programmes, 75 % des répondantes sont inquiètes, ou très inquiètes, qu'elles ne disposeront pas de suffisamment de personnel pour véritablement pourvoir aux besoins des enfants et des familles qui réintègrent les programmes. De même, 79 % des ÉPEA et du personnel de la petite enfance ont exprimé des inquiétudes quant à leur capacité à s'engager dans des soins éthiques avec les enfants en raison des nouveaux protocoles de santé et de sécurité.

Je ne pourrai pas m'engager dans des soins éthiques avec les enfants en raison des nouveaux protocoles de santé et de sécurité.

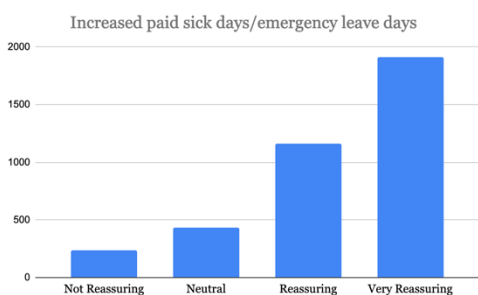


Pas inquiète    Neutre    Inquiète    Très inquiète

### Qu'est-ce qui rassurerait les ÉPEA et le personnel de la petite enfance?

Bien que les ÉPEA et le personnel de la petite enfance aient trouvé tous les soutiens suggérés quelque peu rassurants, certaines conclusions significatives devraient être priorisées dans tout plan de réouverture. L'un des soutiens les plus rassurants pour les répondantes est l'accès accru aux jours de congé de maladie et de congé d'urgence payés, 82 % des répondantes indiquant que cela serait rassurant ou très rassurant. Parallèlement, 81 % des répondantes ont indiqué qu'avoir accès à des informations sur ce qu'il faut faire si elles ne se sentent pas en sécurité au travail serait rassurant ou très rassurant.

Augmentation du nombre de jours de congés de maladie et de congés d'urgence payés.



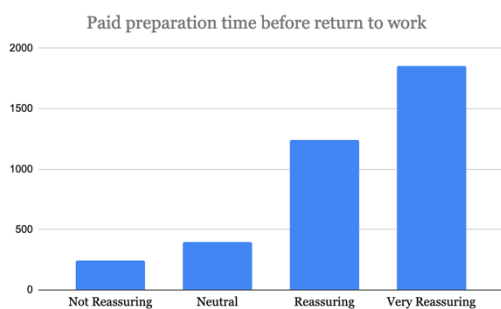
Pas rassurant    Neutre    Rassurant    Très rassurant

Les ÉPEA et le personnel de la petite enfance ont indiqué que le fait de disposer de temps de préparation rémunéré avant le retour au travail était le soutien le plus important, 83 % d'entre elles ayant répondu que ce serait rassurant ou très rassurant. D'autres conclusions significatives ont également porté sur les conditions structurelles qui pourraient être mises en place avant et pendant la réouverture et la reprise pour soutenir les ÉPEA et le personnel de la petite enfance,



comme par exemple, du personnel supplémentaire pour soutenir des protocoles de santé et de sécurité accrus (81 %), des groupes plus petits (76 %) et des ratios plus faibles (75 %). Ces conditions deviennent encore plus importantes si l'on considère qu'elles sont à la base de la capacité des ÉPEA et du personnel de la petite enfance à s'engager dans une pratique pédagogique et de soins dans le cadre de programmes destinés aux jeunes enfants. Parallèlement, 74 % des ÉPEA et du personnel de la petite enfance ont suggéré que l'accès à une pratique tenant compte des traumatismes pour les aider à rouvrir lors de la transition serait rassurant ou très rassurant.

Temps de préparation payé avant le retour au travail.



Pas rassurant    Neutre    Rassurant    Très rassurant

## Qu'ont encore à ajouter les ÉPEA et le personnel de la petite enfance?

Nous avons également demandé aux répondantes de nous faire part de toute autre information qu'elles pensent que le ministère de l'Éducation devrait prendre en considération dans tout plan de réouverture. Trois grands thèmes sont ressortis de ces réponses qualitatives.

Tout d'abord, les ÉPEA et le personnel de la petite enfance s'inquiètent du niveau de préparation à la reprise du programme. Plus précisément, elles ont noté que la distanciation sociale n'est pas possible dans la pratique éthique et de soins aux jeunes enfants. À ce titre, elles ont exprimé qu'il serait sage de faire preuve de prudence lors de la réouverture et de garantir des protocoles solides en matière de santé et de sécurité, créés en consultation avec le secteur, qui reflètent véritablement le travail des ÉPEA et du personnel de la petite enfance.

*« Nous avons besoin d'un temps de préparation rémunéré ».*

*« Les conditions de travail dans les garderies sont très stressantes et exigeantes sans la menace d'un virus. Nous sommes régulièrement confrontées à la maladie et la distanciation sociale dans une garderie est impossible... et va à l'encontre de notre pédagogie d'éducatrices...*

*Sans éducatrices, il n'y a pas de soins ».*

*« Il faut bien regarder comment une ouverture trop précoce aura des incidences négatives sur notre travail. Nos jeunes enfants auront besoin de beaucoup de soutien émotionnel à leur retour, y compris les besoins fondamentaux, les câlins ! Nos enfants ont besoin que nos garderies et nos écoles soient des lieux sûrs, affectueux et bienveillants. Faites tout ce que vous pouvez pour donner cela aux enfants de l'Ontario ».*

*« Veuillez élaborer un plan pour assurer la sécurité des travailleuses et des enfants et veuillez consulter les professionnelles de la petite enfance pour ce faire ».*

Ensuite, les ÉPEA et le personnel de la petite enfance se soucient des conditions appropriées pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants au programme. Elles ont exprimé un besoin pressant de réduire les ratios et la taille des groupes, ainsi que de garantir l'accès à l'équipement de protection individuelle si nécessaire.

*« Je suis inquiète de retourner au travail et de ne pas [recevoir] la bonne préparation et le bon matériel pour me protéger ».*

*« Les opérateurs de garderies doivent avoir accès aux ÉPI, quel que soit le matériel nécessaire. On ne peut pas s'attendre à ce que chacun d'entre nous doive se procurer son propre équipement ».*

*« Gardez à l'esprit que le secteur de la garde d'enfants n'est souvent qu'une réflexion après coup... Les travailleuses en garderie ont droit à des conditions de travail sûres... Toute législation ou protocole doit donc veiller à ce qu'elles soient protégées ».*

Enfin, les ÉPEA et le personnel de la petite enfance ont, dans leur grande majorité, identifié le besoin immédiat et pressant de s'attaquer au problème de la persistance des bas salaires dans le secteur de la petite enfance. Étant donné que les ÉPEA et le personnel de la petite enfance étaient chroniquement sous-payés avant la fermeture liée à la COVID-19, les répondantes ont suggéré qu'il est d'une importance immédiate que tout plan de réouverture s'attaque aux salaires injustes et inéquitables.

*« Reconnaissez-vous enfin l'importance des services de garde d'enfants? Êtes-vous prêt à payer aux éducatrices de la petite enfance agréées ce qu'elles valent? Disons un salaire de départ de 25 \$ de l'heure ».*

*« Je crois fermement que tous les ÉPEA/ÉPA/A.-E. sont sous-payées depuis très, très longtemps. Cette pandémie nous rappelle que nos services et les soins que nous dispensons aux enfants sont très nécessaires pour nos communautés. Il est temps que nous soyons rémunérées pour notre travail, surtout si nous retournons dans des environnements où nous risquons notre santé et celle de nos propres familles ».*

*« Considérant les éducatrices qui s'occupent sans relâche des enfants des autres, surtout à une époque aussi incertaine, pensez à augmenter le salaire des éducatrices de la petite enfance dont on a si désespérément besoin pour s'occuper des enfants et leur enseigner ».*

*« Je demande à notre gouvernement de reconnaître les ÉPEA pour les professionnelles que nous sommes et de nous payer en conséquence ».*

### **Ce qui doit être fait?**

Les conclusions de cette enquête ont fait ressortir les priorités et les préoccupations des ÉPEA et du personnel de la petite enfance. Elles sont extrêmement préoccupées par (1) la santé et la sécurité de toutes les personnes impliquées dans la réouverture, (2) le travail décent et un salaire professionnel, et (3) leur capacité à s'engager dans une pratique attentionnée, relationnelle et professionnelle lors de la réouverture.

Les conclusions de cette enquête ont fourni de base à nos recommandations au ministère de l'Éducation *« De la réouverture à la reprise : un plan pour la réouverture des services de garde d'enfants en Ontario et le passage à un système financé par l'État »*. Nous croyons que les éducatrices et le personnel de la petite enfance possèdent des connaissances et des expériences uniques qui peuvent nous assurer un retour à des milieux significatifs et bienveillants après la fermeture. Elles détiennent la clé de la reprise grâce à une pratique pédagogique et attentionnée. Leur engagement et leur relation avec les enfants, les familles et les communautés ont été essentiels et le seront encore plus au cours de la transition vers la réouverture et la reprise. Il est donc à la fois nécessaire et urgent que les ÉPE et le personnel de la petite enfance bénéficient d'un travail décent, d'un environnement sûr et d'une rémunération professionnelle.